

Commune LE BERNARD (Vendée)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Bernard dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc CHUSSEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/02/2024

PRESENTS - Loïc CHUSSEAU, Jean-Claude BULOT, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Frédéric PAPIN, Corinne CHARTIER, Antoine COUTANSAIS, Magali GODET, Marion USUREAU, Johnny CHABOT, Brice PIVETEAU, Nadège THUBIN, Maxime BARBARIT, Audrey CHABOT.

EXCUSES - Bertrand DOUIN, Priscillia MARTINEAU.

M. Maxime BARBARIT est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 a été approuvé.

Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Marché inférieur à 100 000 € HT dont les crédits sont inscrits au budget (4°)		
Remplacement d'un extincteur à la salle Bois Plaisant	VIAUD	116,76 €
Lits de camp et sacs de couchage	DECATHLON	726,70 €
Réfection de la voirie à Fontaine	COLAS	8 118,00 €
Rénovation des lanternes boules lotissement les Ormeaux	SYDEV	14 636,00 €
Remplacement de deux portes à l'école	MASSON GAEL	3 136,92 €

Commentaires :

M. le Maire précise que les lits de camp offrent une possibilité d'hébergement en cas de sinistre. Ils ont été acquis en mutualisation avec les communes de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire ce qui permet de bénéficier de leurs lits en cas de besoin.

24-02-001 – Finances – Subvention à l'Amicale Laïque Les Dolmens pour financer la classe de neige

Tous les 2 ans, depuis 2008, un séjour classe de neige est organisé pour les élèves de la classe CM de l'école des Dolmens. Le séjour se déroulera dans les Pyrénées, à la station de Gourette, du 24 au 29 mars 2024. Cette année, le départ est prévu le dimanche matin et le retour est prévu le vendredi dans la nuit, soit une demi-journée et une nuit supplémentaire par rapport à 2022.

L'effectif concerné par ce séjour s'élève à 33 élèves. Le coût du voyage par élève est de 477 € (460€ en 2020 et 435€ en 2022).

Il est proposé de reconduire le principe du financement des années antérieures, à savoir 1/3 à la charge de la Commune, 1/3 à la charge de l'Amicale Laïque et 1/3 à la charge des familles soit une participation

à hauteur de 159 € par élève. Sur la base de 33 élèves, la participation de la Commune s'élève donc à 5 247 €.

La part des familles est de 139 € grâce au bénéfice de l'action « fleurs à l'automne » organisée par la classe. Les accompagnateurs sont Céline LACHAMBRE, Jean-Michel ROY, Philippe JOTTREAU et Titouan GARDON.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 159 € par élève pour la classe de neige 2024. La subvention sera versée à l'Amicale Laïque des Dolmens en fonction du nombre d'élèves participant au séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 159€ par élève pour la classe de neige 2024. La subvention sera versée à l'Amicale Laïque des Dolmens en fonction du nombre d'élèves participant au séjour.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	13			

24-02-002 – Voirie – Création de liaisons douces et aménagements sécurité : demande de fonds de concours

Dans le cadre du programme MOBY, des travaux d'aménagement visant à créer des liaisons douces et à améliorer la sécurité aux abords de l'école sont en cours de réalisation. Cela inclut l'installation d'un panneau de signalisation lumineux entre la mairie et la boulangerie ainsi que la mise en place d'une voie partagée appelée « chaucidou » sur la départementale entre le lotissement de l'Océan et l'école.

Une partie de ce projet, d'un montant de 39 440,60€ était éligible aux fonds européens et a déjà été l'objet d'une délibération en juin 2023.

Par délibération du 15 décembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé un nouveau règlement de fonds de concours avec une enveloppe complémentaire de 500 000€ pour des projets issus d'aménagements intra-communaux (sous maîtrise d'ouvrage communale) favorables au vélo. Ces réalisations visent notamment à améliorer ou à développer la desserte des équipements, des pôles scolaires-culturels-sportifs ou de loisirs. La répartition de cette enveloppe est la suivante : 25 000 € pour chacune des 20 communes de Vendée Grand Littoral, pour un montant de travaux minimum de 20 000€ HT par dossier.

Ainsi, le plan de financement de l'opération éligible au fonds de concours s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Liaison douce rue de la Frébouchère	62 967,50 €	Fonds de concours Vendée Grand Littoral	25 000,00 €
Voie partagée de type « chaucidou »	4 843,50 €	Autofinancement	42 811,10 €
Total des travaux HT	67 811,10 €		67 811,10 €

Commentaires :

Brice PIVETEAU demande si la répartition de l'enveloppe est la même selon la taille des communes. M. le Maire précise que l'enveloppe de 500 000€ est divisée entre les 20 communes soit 25 000€ chacune, indépendamment du nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus

- ✓ Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes à hauteur de 25 000,00 € pour l'équipement suivant : aménagement de liaisons douces
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette décision

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	13			

24-02-003 – Réseaux - Convention de servitudes avec Enedis pour le raccordement de la parcelle ZE 56 au lieu-dit le Champ des Ajoncs

Dans le cadre de la création d'un entrepôt accueillant une toiture photovoltaïque par M. BOISSEAU Marcel, Enedis envisage de passer les câbles sur la parcelle ZE 56 appartenant à la Commune du Bernard.

Ce projet a fait l'objet d'un permis de construire n° PC 085 022 23 S0008 qui a été accordé par décision du 20 juillet 2023.

Il convient donc de signer une convention ayant pour objet de conférer des droits de passage à Enedis pour la création de deux canalisations souterraines, sur une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 26 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la convention de servitudes avec Enedis pour le raccordement de la parcelle ZE 56
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	13			

24-02-004 – Commande publique - Réhabilitation du bar-restaurant LE DOLMEN et d'un studio : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à la société VALLEE ARCHITECTURE pour un montant de 39 425 € HT.

Suite au départ en retraite de M. Gabriel Vallée, l'entreprise a été cédée le 21 décembre 2023 au profit de V ARCHITECTES – 33 allée Alain Gautier – 85340 LES SABLES D'OLONNE dont l'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1^{er} novembre 2023.

Commentaires :

Agnès LANSMANT-LOUSSERT précise que M. Gabriel Vallée continue d'accompagner le projet avant son départ en retraite.

M. le Maire en profite pour faire un point rapide sur l'avancée des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve l'avenant 1 du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation du bar-restaurant LE DOLMEN et d'un studio.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	13			

24-02-005 – Intercommunalité – Modification des statuts

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la fusion de la Communauté de Communes du Pays Moutierrois et du Talmondais en 2017, l'essentiel des services de Vendée Grand Littoral étaient regroupés dans les locaux de la Zone Industrielle du Pâtis, située au 35 impasse du Luthier à Talmont-Saint-Hilaire. Seule une petite partie du personnel était basée dans l'ancien siège de Moutiers-les-Mauxfaits.

Un constat rapide sur le fonctionnement et les besoins d'un nouveau siège a été établi, les locaux dans la ZI du Pâtis n'étant plus adaptés. Ils étaient inappropriés à la dimension des services intercommunaux, la qualité de réception du public était médiocre, il n'y avait pas d'espace de travail pour les élus et les salles de réunions étaient insuffisantes.

Lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2018, les élus ont approuvé l'implantation de son nouveau siège administratif, au cœur de ville à Talmont-Saint-Hilaire.

Après plusieurs années d'études et de travaux, les nouveaux locaux ont accueilli depuis le 13 décembre 2023, les équipes ainsi que la présidence de la Communauté de Communes. Il convient donc de procéder à une modification statutaire (article 2) afin de mettre à jour l'adresse du siège de la Communauté de Communes comme suit :

« Le siège de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral est fixé au 5 rue de l'Hôtel de Ville, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE.

Les bureaux annexes se trouvent dans la zone industrielle du Pâtis au 35 impasse du Luthier, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE et au 2, rue du Chemin de Fer, 85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3 – 637 du 12 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Moutierrois Talmondais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-DRCTAJ/3 – 818 du 18 décembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de communes Moutierrois Talmondais et son changement de nom en Communauté de communes Vendée Grand Littoral ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral ;

Commentaires :

Magali GODET demande à M. le Maire si l'ensemble des services a été transféré au nouveau siège. Il précise que les services techniques sont toujours dans les locaux de la ZI du Pâtis à Talmont-Saint-Hilaire et France Services est toujours situé à Moutiers-les-Mauxfaits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral annexée à la présente délibération avec les éléments présentés ci-dessus par M. le Maire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		13		

23-11-062 - Intercommunalité - Convention pour la prise en charge du transport des scolaires pour les journées « Faites vos jeux »

Au travers du projet de territoire 2019-2030, les élus de la Communauté de Communes se sont engagés à favoriser la pratique sportive pour le plus grand nombre et notamment à développer les filières sportives.

Vendée Grand Littoral organise le jeudi 6 et vendredi 7 juin 2024 un rassemblement sportif scolaire « Faites vos jeux ». Les 1 800 élèves du cycle 2 et cycle 3 du territoire sont invités à venir partager les

valeurs du sport et célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques. Chacune de ces journées se déroulera sur trois communes (Talmont-Saint-Hilaire, Moutiers-les-Mauxfaits, et Longeville-Sur-Mer). Les élèves pourront découvrir de nouvelles disciplines sportives et prendre part à des ateliers pédagogiques.

Labellisée Terre de Jeux 2024, la Commune s'engage également dans l'aventure des Jeux et la promotion du sport en soutenant cette initiative.

Dans le cadre de ces rencontres sportives, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral coordonnera et organisera le transport, depuis l'école à la salle omnisports d'accueil.

Afin de définir les modalités techniques et financières, une convention avec chacune des 20 communes, sera établie.

Cette convention de partenariat indique notamment les modalités financières de la prestation, assurée par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral qui refacturera à chaque commune le 1/20^{ème} du coût total du transport.

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention avec la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral dans le cadre de l'organisation du transport des scolaires aux journées « Faites vos jeux ».

Commentaires :

Agnès LANSMANT-LOUSSERT informe les conseillers municipaux qu'ils risquent d'être sollicités sur ces deux dates.

Maxime BARBARIT demande si les maternelles vont y assister. Agnès LANSMANT-LOUSSERT répond que ce ne sera pas possible, l'Education Nationale a refusé.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	13			

Questions diverses

☞ Conseil Communautaire du 31/01/2024 : Motion aux agriculteurs présentée par M. Aimé ; Attributions de compensation provisoires ; Mise à disposition d'un ambassadeur Trivalis pour une intervention sur les PAV ; renouvellement d'OAP aux ports.

☞ Compte-rendu des Commissions :

- Bâtiments (17/01/2024)

Présentation d'un nouveau projet d'aménagement dans le centre-bourg avec la mise en vente de la maison accolée au bar-restaurant Le Dolmen. Celle-ci est totalement rénovée et dispose d'un terrain à l'arrière. Une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) a été déposée en mairie fin janvier concernant cette propriété.

La commission s'est prononcée plus largement quant à l'élaboration d'un projet d'ensemble de revitalisation de cœur de bourg, avec le souhait d'acquérir les deux propriétés accolées au bar-restaurant, rue de l'Océan. Il est à noter que l'une d'entre elles a récemment fait l'objet d'une déclaration d'habitat indigne. Cela permettrait un aménagement complet de ce secteur avec la construction de nouveaux logements.

M. le Maire précise que depuis la commission, un rendez-vous est programmé avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) qui permettrait d'accompagner financièrement la commune sur cette opération. Il convoquera par la suite, l'ensemble des conseillers pour une commission développement économique élargie.

Enfin, M. le Maire ajoute qu'il a reçu deux candidatures pour la reprise du bar-restaurant Le Dolmen. La décision sera prise fin mars et l'ouverture est prévue pour début septembre.

- Animations (07/02/2024)

Présentation des prochaines manifestations : chasse aux œufs du 7 avril et marché de créateurs le 7 juin qui se déroulera de 17h30 à 23h.

☞ L'enquête publique pour la modification du PLU (modification de l'OAP Rue du Troussepoil et modification réglementaire de la zone UL de l'ancien terrain de football) aura lieu du 14 au 28 mars, avec deux permanences du commissaire enquêteur en mairie pendant cette période.

☞ Informations et/ou observations diverses :

♦ Corinne CHARTIER rappelle les dates des prochains évènements : bourse aux livres organisée par l'ATCB les 24 et 25 mars, puces des couturières organisées par l'association « Au Fil des Créations » le 3 mars, Assemblée Générale du Cercle de l'Amitié le jeudi 7 mars, soirée asiatique du Taï Chi Chuan le samedi 9 mars, soirée Tarti'fête le 16 mars organisé par l'Amicale Laïque des Dolmens, soirée cabaret le samedi 23 mars. Le musée numérique Micro Folie sera installé à la mairie du lundi 26 mars au 6 avril.

♦ M. le Maire informe les conseillers que M. Mansion et sa troupe « En Acte(s) » sont intervenus à l'école la semaine du 5 février (ateliers et spectacles proposés aux enfants puis au grand public). Ils étaient installés dans la salle de motricité.

♦ Frédéric PAPIN ajoute que la commission voirie programmée initialement le 20 février aura finalement lieu le 19 février à 9h.

♦ Une éco-ballade est programmée le 16 février à l'école. Maxime BARABRIT précise que celle-ci est effectuée dans le cadre du label Terre de Jeux et Génération 2024. Il appelle aux conseillers disponibles pour accompagner les enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 21h25.

DEL-24-02-001	Finances - Subvention à l'Amicale Laïque des Dolmens pour financer la classe de neige 2024
DEL-24-02-002	Voirie - Création de liaisons douces et aménagements sécurité : demande de fonds de concours
DEL-24-02-003	Réseaux – Convention de servitudes avec Enedis pour le raccordement de la parcelle ZE 56 au lieu-dit le Champ des Ajoncs
DEL-24-02-004	Commande publique – Réhabilitation du bar-restaurant LE DOLMEN et d'un studio : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre
DEL-24-02-005	Intercommunalité – Modification des statuts
DEL-24-02-006	Intercommunalité- Convention pour la prise en charge du transport des scolaires pour les journées « Faites vos jeux »

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Loïc CHUSSEAU



Le secrétaire,
Maxime BARBARIT